

y

2021-  
2022



France Langlais, ASR  
Montérégie, novembre 2012

Document adapté



---

# **[PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE DAIGNEAU]**



L'intimidation et la violence, c'est fini!

## Introduction

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2012. L'application de cette loi oblige le directeur ou la directrice de l'établissement primaire et secondaire à élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte de sa réalité. Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.

Par ailleurs, la commission scolaire des Grandes Seigneuries a pris une position claire face à l'intimidation et la violence par le biais d'une politique, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2008.

Le plan de lutte, tel que spécifié à l'article 75.1 de la loi sur l'Instruction publique, comporte deux parties distinctes.

Dans la première partie, l'école fait état de la situation en élaborant un portrait des manifestations et son analyse de la situation, en dégagant une vision commune et des priorités de travail, en identifiant les mesures de prévention et en assurant la collaboration des parents. **D'ici juin 2021, un autre portrait sera établi, afin de réviser le plan de lutte en tenant compte des besoins actuels.**

Dans la deuxième partie, l'école précise les modalités de déclaration en assurant la confidentialité, les actions à prendre, le soutien à offrir, les sanctions prévues et le suivi. Cette partie prend la forme d'un protocole ou des procédures sont décrites afin de guider l'intervention face aux situations d'intimidation et de violence. **Tout ce qui est en vert n'a pu être réalisé cette année due au contexte pandémique.**

Tout le personnel de l'école doit collaborer à la mise en œuvre de ce plan de lutte.

Date d'approbation au conseil d'établissement : **11 juin 2020** Date de révision du plan de lutte : **22 avril 2021**

Nom de l'école : <b>Daigneau</b>	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : <b>12 avril 2021</b>	Nombre d'élèves : <b>486 élèves</b>	Nom de la direction : <b>Sylvie Pitre</b> Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : <b>Julie Leblanc, directrice adjointe</b>
-------------------------------------	---	--------------------------------	--	--

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : **Julie Leblanc (Directrice adjointe), Véronique Oigny (Enseignante préscolaire), Caroline Beudet (enseignante au 1<sup>er</sup> cycle), Nathalie Drouin (enseignante au 2<sup>e</sup> cycle), Chantal Chevalier (enseignante au 3<sup>e</sup> cycle) Suzanne Foucault (enseignant ressource/spécialiste), Vanessa Lefebvre (psychoéducatrice).**

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du nouveau **projet éducatif** de l'école Daigneau mis de l'avant en août 2019 :

- **Engagement**
- **Positivisme**
- **Volonté de créer des liens d'attachement**
- **Collaboration**
- **Bienveillance**

La réussite des élèves de l'école Daigneau commence par l'**engagement** dans la vie de l'école, le **positivisme** et la volonté de **créer des liens d'attachement** dans un milieu où la **collaboration** et la **bienveillance** sont présents à tous les niveaux.

Dans le contexte de notre projet éducatif, il nous apparaît primordial de porter une attention particulière aux enjeux suivants :

Le bien-être physique et psychologique des élèves.

L'engagement des élèves dans leurs apprentissages.

## Première partie

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
<p>1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1,1° LIP)</p>	<p><b>A) Portrait de la situation :</b></p> <p>En janvier 2018, nous avons sondé de nouveau les élèves en lien avec leur sentiment de sécurité lors du PEVR. Ces nouveaux résultats brossent le portrait actuel de notre établissement.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Sur le plan des endroits où nos élèves se sentent moins en sécurité, nous avons ciblé les déplacements entre l'école et la maison ainsi qu'aux récréations comme étant nos vulnérabilités. Bien que cela ne représente que 37% des élèves, nous allons y porter une attention particulière.</li> <li>2) Sur le plan des situations où les élèves se sentent moins en sécurité, nous avons ciblé la violence verbale (49%) dans laquelle nos élèves incluent l'intimidation (menaces, insultes, etc.) comme étant notre principale vulnérabilité. Nous allons donc concentrer nos actions sur cet élément afin de nous assurer d'améliorer la situation.</li> <li>3) Enfin, lorsque questionné de manière concrète sur chaque situation, 15% de nos élèves affirment avoir vécu une situation de violence verbale (victime) , 32% en avoir vu (témoin) et 9% en ont fait (auteur) pour 44% des élèves qui n'ont pas vécu, fait ou vu de la violence verbale au sein de notre établissement. Ces données nous confirment que cela demeure un enjeu qu'il faut continuer d'adresser dans les comportements bienveillants à enseigner à nos élèves au sein de l'école Daigneau.</li> </ol> <p><b>B) Nos constats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis le contexte de la pandémie, on constate un changement au niveau de la tolérance des élèves les uns envers les autres. Les situations de violence physique sont plus présentes et nous devons mettre en place davantage de moyens pour conscientiser les élèves dans ce sens.</li> <li>• Le personnel intervient davantage en lien avec des actes de violence physique et verbale, toutefois ils se sentent davantage outillés pour le faire,,notamment avec les mesures mises en place lors des ateliers d'habiletés sociales.</li> </ul>

**Nos priorités :**

1. Maintenir l'offre d'activités sur la cour lors des récréations et lors de la période du dîner. Maximiser l'utilisation du matériel de jeu dans les 2 cabanons puisque nous avons ajouté un cabanon sur la cour des maternelles afin d'offrir un plus grand choix de jeux.
2. Améliorer l'encadrement lors des déplacements, des transitions et de la récréation. Maintenir le plan de surveillance avec l'ajout des surveillants ainsi que les 2 récréations.
3. Appliquer une démarche commune de résolution de conflits et développer les habiletés sociales chez nos élèves ( Au cœur de l'harmonie). Ateliers et clés de solutions.
4. Travailler les comportements cœur par l'affichage de billets Peace and love.
5. Présenter une fois par mois les capsules vidéo faites par les élèves de 6<sup>e</sup> année où l'on valorise la communication positive et où l'on modélise les comportements à adopter.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (<b>art. 75.1,2° LIP</b>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inauguration de quelques trajets Trotibus</li> <li>• Activités organisées au gymnase lors des récréations</li> <li>• Prêt de matériel sportif et récréatif (2 Cabanons)</li> <li>• Code de vie / règles de conduite</li> <li>• Règles diffusées aux membres du personnel, aux élèves et aux parents (agenda)</li> <li>• Présence de la Brigade du Bonheur aux portes et dans les corridors</li> <li>• Peace and love pour favoriser les comportements Coeur.</li> <li>• Déplacement calme et silencieux lors des entrées et des déplacements entre les cours.</li> <li>• Application des règles de conduite et mesures de sécurité en conformité à l'article 76</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de vie de l'école</li> <li>• Cartable du personnel</li> <li>• Plan local des mesures d'urgence</li> <li>• Plan de surveillance</li> <li>• Déclaration d'intention de la commission scolaire</li> </ul>

	<p style="text-align: center;"><b>Nouvelles pratiques mises en place en 2020-2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement calme lors des entrées et en silence lors des déplacements entre les cours</li> <li>• Compilation des gestes (agenda) en lien avec la violence physique et le non-respect des règles, à tous les mois et remise de certificats pour les mois zéro sentier par l'équipe de direction.</li> <li>• Mise en place des ateliers du programme au cœur de l'harmonie, animées par les TES.</li> <li>• Mise en place d'un gala méritas afin de récompenser la persévérance, l'amélioration académique ou comportementale, le positivisme et la bienveillance ainsi que le réinvestissement des ateliers au cœur de l'harmonie dans le quotidien.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Nouvelles pratiques à prévoir en 2021-2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du programme au cœur de l'harmonie</li> <li>• Remise de certificat dans le cadre d'un gala méritas afin de récompenser la persévérance, l'amélioration académique ou comportementale, le positivisme et la bienveillance ainsi que le réinvestissement des ateliers au cœur de l'harmonie dans le quotidien,</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Échéancier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Année 2020-2021</b></li> <li>• <b>Année 2020-2021</b></li> <li>• <b>Janvier 2021</b></li> <li>• <b>Juin 2021</b></li> <li>• <b>Novembre 2021, mars 2022, juin 2022</b></li> </ul>
--	--	--

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p><b>3.</b> Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire (<b>art. 75.1,3° LIP</b>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature du code de vie et des règles de conduite dans l'agenda des élèves</li> <li>• Appels, rencontres et suivis avec la technicienne en éducation spécialisée</li> <li>• Appels et rencontres avec la direction</li> <li>• Communication dans l'agenda</li> <li>• Communications générales dans <i>L'info-parents</i></li> <li>• Présentation par le titulaire du code de vie et des règles de conduite lors de la rencontre des parents en août/septembre</li> <li>• Information sur le site internet de l'école</li> <li>• Relancer l'utilisation du billet de signalement et de la boîte près du bureau des TES</li> <li>• Tournée des classes pour informer les élèves de leur possibilité de signaler des cas de violence et d'intimidation en toute confidentialité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de vie de l'école</li> <li>• Agenda des élèves</li> <li>• Courriel</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Nouvelles pratiques à prévoir en 2021-2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de l'agente Clair, policière interventionniste, pour discuter avec le 3<sup>e</sup> cycle de la cyberintimidation.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Échéancier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mars 2021</li> </ul>

Deuxième partie : protocole

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologie de communication à des fins de cyber intimidation (art. 75.1,4 )</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Élèves</b> : voir un adulte de l'école ou utiliser le coupon de signalement à déposer dans la boîte prévue à cet effet.</li> <li>• <b>Parents</b> : Loger un appel téléphonique au titulaire de l'élève (poste du secrétariat – 4771) ou à la technicienne en service de garde (4779)</li> <li>• <b>Personnel de l'école</b> : billet de signalement du personnel à remettre à la T.E.S. ou à la technicienne du service de garde.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La procédure de signalement</li> <li>• Billet de signalement de l'élève</li> <li>• Billet de signalement du personnel</li> </ul>
<p>5. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 6)</p>		

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Les actions à prendre lors d'un acte d'intimidation ou de violence			Outils, référentiels
<p>6. <b>Les actions</b> qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dénoncer la situation et intervenir pour y mettre fin si la personne en est témoin</li> <li>2. Réception de la plainte ou du signalement par le titulaire, un autre intervenant de confiance, ou la T.E.S.</li> <li>3. Cueillette d'informations et jugement de la situation par la personne qui reçoit le signalement</li> <li>4. Si violence degré 2 ou intimidation, billet de signalement remis à la T.E.S. ou à la technicienne du SDG et direction (Assurer la sécurité immédiate de la victime)</li> <li>5. Évaluation sommaire et intervention (rencontre avec l'auteur, la victime, les témoins)</li> <li>6. Consignation et transmission au directeur. Communication avec les parents et les élèves impliqués</li> <li>7. Application des sanctions et des mesures de soutien et d'encadrement</li> <li>8. Suivi par la direction de la mise en place des mesures auprès des intervenants. Suivi aux parents.</li> <li>9. Transmission du rapport à la Commission scolaire par la direction</li> </ol>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure de signalement</li> <li>• Billet de signalement de l'élève</li> <li>• Billet de signalement du personnel</li> <li>• Fiche T.E.S. de signalement pour la consignation des informations</li> <li>• Code de vie de l'école pour l'application des sanctions</li> <li>• Fiche pour le rapport à la Commission scolaire.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>AUTEURS (PARENTS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents</li> <li>• Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits</li> <li>• Les informer des interventions faites</li> <li>• Les impliquer dans la recherche de solutions</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>VICTIME (PARENTS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents</li> <li>• Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits</li> <li>• Les informer des interventions faites</li> <li>• Les impliquer dans la recherche de solutions</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>TÉMOINS (PARENTS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents, au besoin</li> <li>• Les informer de ce qui s'est passé, au besoin</li> </ul>		

	<b>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement</b> offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7)	<b>8. Les sanctions disciplinaires</b> applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8)	<b>9. Le suivi</b> qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9 )	<b>Outils référentiels</b>
<b>AUTEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de soutien et d'encadrement individualisé</li> <li>• Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses gestes, prise de conscience</li> <li>• Soutenir l'élève dans la recherche de solutions pour que la situation cesse et pour réparer les gestes commis</li> <li>• Possibilité de référence au professionnel de l'école ou à des services externes</li> <li>• Possibilité d'un plan d'intervention</li> </ul>	Sanctions prévues au code de vie de l'école selon la gravité du geste ou le caractère répétitif des actes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction s'assure que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées par l'élève et le personnel</li> <li>• La possibilité de récurrence est vérifiée.</li> <li>• Renforcement positif en cas de non-récurrence, valorisation des bons comportements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document : Intervenir sur une situation de violence et d'intimidation</li> <li>• Code de vie de l'école pour l'application des sanctions</li> </ul>
<b>VICTIME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer le degré de victimisation et recadrer les perceptions biaisées au besoin</li> <li>• Aider l'élève à gérer ses émotions et évaluer la menace objectivement</li> <li>• Aider l'élève à utiliser l'affirmation de soi positive et la recherche d'aide de la part de l'adulte</li> <li>• Amener l'élève à se rapprocher d'amis positifs</li> <li>• Faire participer l'élève à des ateliers d'habiletés sociales et le conscientiser sur ce qui peut provoquer les pairs (s'il y a lieu)</li> <li>• Possibilité de rencontre avec un professionnel de l'école</li> </ul>	N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionner l'élève régulièrement pour s'assurer qu'il n'est pas victime d'intimidation</li> <li>• Contrer les représailles</li> <li>• Modifier ou ajuster les mesures au besoin</li> </ul>	

TÉMOIN	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éducation sur les différents rôles des témoins dans une situation d'intimidation</li><li>• Encourager à intervenir et exposer les différentes stratégies possibles à utiliser</li><li>• Engagement à dénoncer, amener les élèves à réfléchir à un adulte en qui ils ont confiance dans leur entourage</li></ul>	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modifier ou ajuster les mesures si celles prévues au départ ne sont pas efficaces ou suffisantes</li></ul>	
--------	---	-----	--	--

	7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement</b> offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7 )	9. Le <b>suivi</b> qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9 )	Outils référentiels
AUTEUR (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontrer les parents, au besoin</li> <li>• Implication des parents au plan d'intervention (s'il y a lieu)</li> <li>• Suggestions d'intervention</li> <li>• Suggestions de lecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation, pour les impliquer et voir comment ils s'organisent avec le support offert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Microsite : <a href="http://www.mojagis.com">http://www.mojagis.com</a></li> <li>• Lectures</li> <li>• Document de suggestions pour parents d'élève auteur</li> </ul>
VICTIME (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontrer les parents, au besoin</li> <li>• Implication des parents au plan d'intervention (s'il y a lieu)</li> <li>• Suggestions d'intervention</li> <li>• Suggestions de lecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation, pour les impliquer et voir comment ils s'organisent avec le support offert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Microsite : <a href="http://www.mojagis.com">http://www.mojagis.com</a></li> <li>• Lectures</li> <li>• Document suggestions pour parents d'élève victime</li> </ul>
TÉMOIN (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suggestions d'intervention et de lecture au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation, pour les impliquer et voir comment ils s'organisent avec le support offert (au besoin)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Microsite : <a href="http://www.mojagis.com">http://www.mojagis.com</a></li> <li>• Lectures</li> <li>• Document suggestions pour parents d'élève témoin</li> </ul>

Documents et annexes afférents

Site WEB du MELS : <http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole>

Autres sites en lien :

- <https://habilomedias.ca/pour-parents>
- [www.internet101.ca](http://www.internet101.ca)
- [www.cyberaide.ca](http://www.cyberaide.ca)
- <http://www.webaverti.ca/french/default.html>
- <http://www.sq.gouv.qc.ca/cybercriminalite/cybercriminalite-surete-du-quebec.jsp>
- [www.choix.org](http://www.choix.org)